

MESURES D'AIDE AUX ENTREPRISES ET TRAVAILLEURS AUTONOMES FACE À LA PANDÉMIE COVID-19			
Programmes / Mesures	Informations	Comment appliquer la mesure	Admissibilité
Régional			
Administration régionale Baie-James (ARBJ)	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de moratoire de trois mois sur les remboursements de capital et intérêts; • Soutien aux entreprises avec une banque d'heures d'accompagnement et de cliniques-conseils afin de tenir un état de la situation de l'entreprise et d'établir des stratégies post COVID-19; • Mesures spéciales pour les projets approuvés récemment; • Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19). 	<p>Communiquer avec le responsable de votre dossier</p> <p>Ou</p> <p>Envoyer une demande à projets@arb.ca ou par téléphone au 819 739-4111</p>	Entreprises
SADC Chibougamau-Chapais	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de moratoire de trois mois sur les remboursements de capital et intérêts pour les clients existants; • Maintien du service de soutien aux entreprises. • Fonds d'aide et de relance régionale. 	<p>Communiquer avec votre conseillère ou envoyer une demande à info@sadccc.ca ou par téléphone au 418 748-6477</p>	Entreprises
Société de développement de la Baie-James (SDBJ)	<ul style="list-style-type: none"> • Moratoire complet (capital et intérêts) d'une durée de 3 mois 	<p>Pour plus de détails, veuillez cliquer ici.</p>	Entreprises
Provincial			
Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)	<p>Besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt ou garantie de prêt. 	<p>Communiquer avec le responsable de votre dossier à l'ARBJ ou envoyer une demande à projets@arb.ca ou par téléphone au 1 800-516-4111</p>	Entreprises
Programme d'action concerté temporaire pour les entreprises (PACTE)	<ul style="list-style-type: none"> • Financement sous forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt d'un minimum de 50 000\$. 	<p>Bureau régional du Saguenay Téléphone : 418 695-7865/ 1 844 474-6367</p>	Entreprises

Programmes / Mesures	Informations	Comment appliquer la mesure	Admissibilité
Provincial (suite)			
Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier pour favoriser la formation et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines et optimiser le fonctionnement des entreprises et du marché du travail; • Les activités habituelles de l'entreprise doivent avoir été affectées par la pandémie de COVID-19, que ce soit par une suspension, une baisse, une augmentation ou une diversification de l'activité. 	<p>Pour plus de détails, veuillez cliquer ici.</p> <p>Pour faire une demande, veuillez contacter un conseiller aux entreprises de Services Québec au 418 748-8622 ou par courriel à _SE.dr10@servicesquebec.gouv.qc.ca</p>	Entreprises; Travailleurs autonomes
Mesures d'Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune interruption du service d'électricité; • Prolongement du moratoire hivernal jusqu'à nouvel ordre; • Facilité de paiement. 	Compte client Tel: 1 (888) 385-7252	Entreprises; Travailleurs autonomes
Report après le 31 août 2020 de l'impôt à payer et de certains versements	<ul style="list-style-type: none"> • Impôts à payer et acomptes provisionnels : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Bulletin 2020-3; ◦ Bulletin 2020-4. • CNESST; • Report au 30 juin 2020 la déclaration et les versements des remises prévues de TVQ du 31 mars, du 30 avril et du 31 mai. 		Entreprises; Travailleurs autonomes
Lepanierbleu.ca	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage les québécois à privilégier les produits et les commerces locaux; • Répertoire complet des commerçants locaux partout dans la province. 	Pour plus de détails, cliquez ici .	Entreprises; Travailleurs autonomes
Soutien au secteur forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Report en septembre 2020 de la tarification des volumes récoltés dans les forêts publiques; • Bonification des grilles de taux des travaux sylvicoles pour l'année 2020-2021. 	Pour plus de détails, cliquez ici .	Entreprises; Travailleurs autonomes

Programmes / Mesures	Informations	Comment appliquer la mesure	Admissibilité
Fédéral			
Programme de travail partagé	<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux entreprises de garder en emploi leurs employés; • Prolongation de la mesure de 38 à 76 semaines; • Suppression du délai d'attente entre les ententes; • Assouplissement des exigences du plan de redressement. 	<p>Consulter le guide. Consulter les changements au programme de travail partagé (contexte COVID-19)</p> <p>1-800-367-5693</p>	Entreprises
Subvention salariale d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention salariale au taux maximal de 75 %; • L'entreprise doit avoir une baisse de 15 % de ses revenus en mars et de 30 % en avril et mai; • Cette subvention d'une durée maximale de 3 mois prend effet rétroactivement au 15 mars 2020 aidera les entreprises à conserver leurs employés ou à les reprendre; • Prolongation jusqu'au 19 décembre 2020. 	Pour plus de détails, cliquez ici.	Entreprises
Subvention salariale temporaire pour les employeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations qui ne sont pas admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada peuvent avoir droit à cette subvention; • Subvention salariale de 10% de la rémunération versée pour 3 mois, jusqu'à concurrence de 1 375\$ par employé et de 25 000\$ par employeur. 	Pour plus de détails, cliquez ici.	Entreprises
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts et/ou prêts à remboursement conditionnel pour les propriétaires d'immeubles commerciaux afin que ces derniers abaissent ou annulent les loyers d'avril, mai et juin. 	Pour plus de détails, cliquez ici.	Entreprises

Programmes / Mesures	Informations	Comment appliquer la mesure	Admissibilité
Fédéral (suite)			
Programme de crédit aux entreprises (PCE)	<ul style="list-style-type: none"> Compte d'urgence pour les entreprises : prêt pouvant atteindre 40 000 \$ sans intérêt pendant un an et possibilité d'être assorti d'une subvention de 25% du prêt jusqu'à 10 000\$ maximum; Garanties de prêt pour les PME; Programme de prêts conjoints pour les PME. 	Pour plus de détails, cliquez ici Contacter votre institution financière pour l'évaluation d'une demande financière. Au besoin, cette dernière collaborera avec la BDC ou EDC.	Entreprises
Développement économique Canada (DEC)	<ul style="list-style-type: none"> Financement additionnel et assouplissement des arrangements; Accès à un financement fédéral pour maintenir les opérations. 	1-800-561-0633 Ou dec.relance.quebec.recovery.ced@canada.ca	Entreprises
Banque de Développement du Canada	<ul style="list-style-type: none"> Prêt de fonds de roulement; Report des remboursements pour les clients existants; Réduction des taux pour les nouveaux prêts. 	Les clients sont invités à contacter leur gestionnaire de compte Numéro sans frais pour les non-clients : 1 877-232-2269 -Faire une demande en ligne	Entreprises
Agence de revenu Canada (ARC)	<ul style="list-style-type: none"> Report de la date limite du paiement des impôts des entreprises au 1^{er} septembre 2020, cliquez ici pour plus de détails; Report des versements de la TPS/TVH au 30 juin 2020, cliquez ici pour plus de détails. 		Entreprises; Travailleurs autonomes
Emplois d'été Canada	<ul style="list-style-type: none"> Changements temporaires apportés au programme qui permettra aux employeurs de : <ul style="list-style-type: none"> Recevoir une subvention salaire pouvant aller jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum provincial; Prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; Adapter les projets et les activités professionnelles; Embaucher du personnel à temps partiel. 	Pour plus d'informations, veuillez cliquer ici .	Entreprises

Programmes / Mesures	Informations	Comment appliquer la mesure	Admissibilité
Fédéral (suite)			
Prestation canadienne d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000\$ par mois aux travailleurs à temps plein, à contrat et travailleur autonome pendant un maximum de quatre mois. • Versée toutes les quatre semaines • Communiqué de presse 	En ligne grâce à Mon dossier ARC et de Mon dossier Service Canada . Ou Par téléphone : 1 800 959-2041 / 1 800 959-2019	Travailleurs autonomes
Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de transition aux plus grands employeurs du Canada dont les revenus annuels se chiffrent à 300 millions \$ et plus. • La CUGE contribuera à faire en sorte que les employeurs puissent poursuivre leurs activités. • Afin de se qualifier, les entreprises admissibles doivent demander un financement de 60 millions \$ ou plus, mener des opérations importantes ou compter un effectif majeur au Canada. 	Plus de détails seront disponibles sous peu.	Entreprises
Futurpreneur Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption temporaire du remboursement des prêts; • Réduction des taux d'intérêts • Offre de deux communautés de soutien entre pairs et d'un guide de ressources numérique évolutif. 	Pour plus de détails, cliquez ici .	Entreprises
Autres			
Institutions financières et bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de crédit facilitantes et allègements; • Augmentation de la marge de crédit; • Moratoire sur le remboursement de capital. • Etc. 	Informez-vous auprès de votre institution financière ou bailleur de fonds	Entreprises; Travailleurs autonomes